

**UNE SOURCE UNIQUE D'INFORMATION POUR AIDER LE PUBLIC
à connaître les divers programmes d'indemnisation protégeant
leurs économies, leurs placements et leurs polices d'assurance.**

Toronto, Ontario – Six organismes canadiens du secteur financier offrant des programmes d'indemnisation en cas d'insolvabilité ont annoncé aujourd'hui le lancement d'un nouveau portail Web commun. Ce nouveau site aidera les consommateurs à mieux connaître les programmes de protection de leurs contrats d'épargne, de placements et d'assurance. Le site est accessible à l'adresse www.financeprotection.ca.

Étant donné la grande diversité du vigoureux secteur des services financiers au Canada, plusieurs programmes protègent les consommateurs contre l'insolvabilité éventuelle, quoique peu probable, d'une institution financière. Conscients de la nécessité de simplifier pour les consommateurs l'accès à l'information sur les programmes d'indemnisation en cas d'insolvabilité, nous leur offrons une source de renseignements unique où ils pourront vérifier quels sont les produits et services financiers couverts, ainsi que par quel programme et dans quelle mesure ils sont protégés.

Axé sur les consommateurs, le portail leur offre un outil efficace pour bien comprendre de quelle façon ils sont protégés. Selon l'origine du produit financier, le portail permet aux consommateurs de trouver le programme d'indemnisation pertinent, au moyen d'une recherche par secteur industriel, par entreprise ou par type de produit. Les visiteurs sont ensuite redirigés vers le site Web du programme pertinent, où ils peuvent trouver toutes les précisions utiles.

Les six organismes participants :

- **La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC)** est une société d'État qui a été créée pour fournir de l'assurance-dépôts contre la perte des dépôts assurables que détiennent ses institutions membres (banques, sociétés de fiducie et sociétés de prêt), en cas de faillite de l'une d'entre elles.
- **Le Fonds canadien de protection des épargnants (FCPE)** protège, dans des limites définies, vos espèces et vos titres si vous êtes un client admissible d'un courtier en valeurs mobilières qui est membre d'un des organismes parrainant le FCPE.
- **La Société canadienne d'indemnisation pour les assurances de personnes (SIAP)** est un organisme à but non lucratif fondé par des entreprises du secteur de l'assurance vie et de l'assurance maladie, qui offre aux assurés canadiens une protection contre la perte de leurs garanties en cas d'insolvabilité d'un assureur de personnes qui est membre de la SIAP.
- **La Société d'indemnisation en matière d'assurances – IARD (SIMA-IARD)** est un organisme à but non lucratif financé par l'industrie, qui donne suite aux demandes de règlement des titulaires de la plupart des polices émises par des compagnies d'assurance de dommages, dans le cas peu probable de la faillite de l'assureur.
- **La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD)** est une agence provinciale qui assure la protection des sociétaires des caisses populaires et des *credit unions* de l'Ontario en leur procurant une assurance-dépôts.
- **L'Autorité des marchés financiers (AMF)** est l'organisme de réglementation et d'encadrement du secteur financier du Québec. Sa mission, en autres, est de prêter assistance aux consommateurs de produits et services financiers et de s'assurer de la mise sur pied de programmes de protection et d'indemnisation des consommateurs.

Demande de renseignements des médias : Josée Rheault, Spécialiste en communication
Tél. : (416) 359-2969
Cellulaire : (416) 829-8079
Courriel : jrheault@siap.ca